



5ème EDITION LAMASSINGIENNE

SAMEDI 7 MARS 2020

BULLETTIN D'INSCRIPTION

Dossard n°

Cadre réservé à l'organisateur

A renvoyer à M. Pierre GENOUX - 43, route du chef lieu - 74150 MASSINGY

Règlement par chèque à l'ordre de MASSINGY POUR TOUS

Majoration de 2€ pour toute inscription sur place le jour de la course

Aucune inscription ne sera prise en compte sans son règlement.

Bulletin téléchargeable ou inscription en ligne sur le site : www.massingypourtous74.fr

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Mail : Téléphone :

Date de naissance : Sexe : Féminin : Masculin :

Club/Team : N° licence :

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A VOTRE INSCRIPTION

Un certificat médical de moins d'un an le jour de la course de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition pour les coureurs non licenciés et étrangers. Une photocopie de la licence pour les licenciés FFA Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé Running (Pass'running), FSGT, FF Course d'orientation.

Autorisation parentale signée des parents pour les mineurs non accompagnés pour la marche et courses enfants.

EPREUVES	Départ	Tarif	Option
Trail court 28 km - dénivelé 1248 m coureurs nés en 2000 et avant	9H00	20 €	
Trail découverte 15 km - dénivelé 508 m coureurs nés en 2004 et avant	9H15	16 €	
Randonnée de 13 km - dénivelée 451 m	9H25	10 €	
Marche familiale de 8 km- dénivelée 260 m	9H25	10 €	
REPAS	Nombre de repas	x 12 € adulte	
		x 6 € enfant	
TOTAL A PAYER			

Assurances : Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile souscrite auprès de l'assurance de l'association.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux participants non licenciés de s'assurer personnellement.

RETRAIT DES DOSSARDS ET INSCRIPTION :

Vendredi 6 mars 2020 de 14h à 16h salle polyvalente de Massingy et de 17h à 20h au centre commercial Géant de Seynod (boutique I-RUN)

Samedi 7 mars 2020 à partir de 7h sur place

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement.

Signature obligatoire des parents

pour les mineurs non accompagnés pour la marche et randonnée